

/DA  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-003 DU 4 JANVIER 1996

Chargeant Monsieur Alassane A. TIGRI,  
Ministre de la Jeunesse et des Sports  
de l'intérim de Madame Véronique LAWSON,  
Ministre de la Santé pour compter du 02  
Janvier 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;

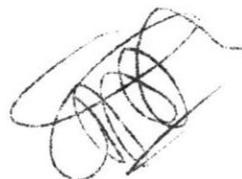
SECRET :

Article 1er.- Pour compter du 02 Janvier 1996, Monsieur Alassane A. TIGRI, Ministre de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé pendant l'absence de Madame Véronique LAWSON.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 4 Janvier 1996

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation  
le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et de la Défense  
Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MS MJS 4 AUTRES  
MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-